



« L'évaluation n'est pas une fin en soi. L'évaluation est au service des apprentissages » - Lorraine Normand-Charbonneau.

Anjou, le 26 février 2018 – En réaction à des sorties médiatiques associant les directions d'école à un système de gonflement des notes des élèves, la présidente de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE), Lorraine Normand-Charbonneau souhaite remettre les pendules à l'heure.

L'évaluation est un processus qui permet à l'enseignant de vérifier si les actions pédagogiques qu'il pose en classe, au quotidien, servent à faire progresser l'élève dans ses apprentissages permettant ainsi à celui-ci de développer son plein potentiel. Le jugement professionnel que doit porter l'enseignant repose sur une évaluation des apprentissages de qualité, basée sur des informations pertinentes et suffisantes évitant ainsi de causer un préjudice à l'élève. C'est un défi que l'enseignant a à relever avec la collaboration des différents acteurs impliqués dans la réussite de l'élève, dont le parent.

« La direction est la gardienne d'une évaluation juste, équitable et égalitaire qui se doit aussi d'être cohérente, transparente et rigoureuse. Force est de constater qu'une évaluation qui ne répond pas à ces valeurs peut être lourde de conséquences pour l'élève (motivation, cheminement scolaire, etc.), » souligne la présidente.

C'est à la direction d'école que la Loi sur l'instruction publique confère l'importante responsabilité d'assurer la supervision pédagogique de l'enseignant, notamment, en matière d'évaluation des apprentissages. Il revient à la direction de rencontrer l'enseignant, de discuter avec lui de planification, de stratégies pédagogiques, du fonctionnement des élèves, de s'assurer de la qualité des pratiques évaluatives utilisées et ce, afin de permettre la mise en place de conditions d'apprentissage optimales assurant ainsi la réussite du plus grand nombre d'élèves.

« L'élève n'apprend pas pour être évalué. Il est évalué pour mieux apprendre, » de conclure la présidente, Lorraine Normand-Charbonneau.

À propos de la FQDE

La FQDE est le principal organisme professionnel représentant les directions et directions adjointes d'établissement d'enseignement au Québec. Elle est constituée de plus de 1 915 membres provenant de 20 associations régionales. La mission de la fédération est de promouvoir le développement professionnel, l'excellence des directions et de défendre leurs droits.

-30-

Source :

Nathalie Hansen

FQDE

Cell : 514 923-6859

nathalie.hansen@fqde.qc.ca

